

Les bonnes performances du Togo reconnues #7
par le Rapport 2026 du Groupe la Banque Mondiale



L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Entreprise

CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES AU GABON

Le Groupe
EBOMAF affirme
son statut d'acteur
réfèrent du BTP
sur le continent
africain #2



Le lundi 25 mars 2026 dernier, Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de la République gabonaise, a accordé une audience officielle à Mahamadou Bonkougou, Président-Directeur Général du Groupe EBOMAF, accompagné de ses collaborateurs...

National

COMMANDE PUBLIQUE :

L'ARCOP
épingle
plusieurs
entreprises
pour fraudes
et collusions #4



Au fil de plusieurs décisions rendues entre 2025 et 2026, Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a dévoilé une série d'irrégularités graves dans les procédures de passation des marchés publics au Togo. Déclarations mensongères, faux documents, collusion entre entreprises et récidive ont conduit à des sanctions lourdes, dont des exclusions pouvant aller jusqu'à cinq ans...

DE FAUSSES OPPORTUNITÉS À LA SÉQUESTRATION :

Comment un réseau QNET piégeait ses victimes au Togo

#3



Un réseau de traite de personnes et d'escroquerie
démantelé à Adétikop (Agoè-Anyivé)

PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Des travaux d'urgence pour protéger les quartiers vulnérables

#6



Carnet

LA DÉGRADATION DU PORTEFEUILLE !

Le secteur de la micro finance togolais affiche une croissance impressionnante : près de 4,7 millions de clients, un encours de crédit de 352 milliards de Fcfa, en hausse de 18,5% entre 2022 et 2025, et un taux d'inclusion financière atteignant 90,7%.

Des chiffres qui témoignent d'une vitalité indéniable.

Mais derrière cette façade dynamique, des signaux d'alarme clignotent. Le taux brut de dégradation du portefeuille des institutions de micro finance a bondi de 4,2% en 2022 à 7,8% en 2024, très au-delà de la norme maximale de 3% fixée par la BCEAO.

Si une légère amélioration a été enregistrée en 2025 (6,7%), le niveau demeure préoccupant et constitue une menace réelle pour la solidité financière des institutions et la protection des déposants.

C'est dans ce contexte que la BCEAO, en collaboration avec la Direction de la Microfinance (DMF) et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Togo (APSFD-Togo), a réuni vendredi dernier à Lomé 150 participants, dirigeants d'institutions, autorités de supervision, représentants des consommateurs et partenaires techniques, pour une rencontre consacrée au recouvrement des créances.

L'objectif : identifier les causes profondes de la dégradation du portefeuille, partager les bonnes pratiques et proposer des mécanismes innovants pour redresser la situation. Parmi les mesures envisagées figure la création d'un comité de suivi au sein de l'APSFD-Togo, chargé de rendre compte périodiquement aux autorités de l'évolution du secteur.

Un enjeu de souveraineté financière. Le ministre des Finances et du Budget, Essowé Georges Barcola, a posé le cadre avec clarté : « La dégradation inquiétante de la qualité du portefeuille de crédit met à mal la protection des épargnes de nos concitoyens et menace la viabilité même du secteur. »

Car l'enjeu dépasse la simple gestion du risque. La microfinance est un pilier de l'inclusion financière des populations les plus vulnérables. Laisser se dégrader la qualité des portefeuilles, c'est fragiliser un écosystème financier que des millions de Togolais utilisent comme seul filet de sécurité économique.

Le Togo a bâti un secteur microfinancier performant. Il lui appartient désormais de le consolider pour qu'il reste durable.

CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU GABON
Le Groupe EBOMAF affirme son statut d'acteur référent du BTP sur le continent africain

Le lundi 25 mars 2026 dernier, Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de la République gabonaise, a accordé une audience officielle à Mahamadou Bonkougou, Président-Directeur Général du Groupe EBOMAF, accompagné de ses collaborateurs. Cette entreprise majeure spécialisée dans les infrastructures a présenté un bilan exhaustif de l'avancement des chantiers routiers structurants actuellement déployés sur le territoire national.

À cette occasion, les échanges ont particulièrement porté sur les axes prioritaires suivants : la liaison Lebamba-Mbigou (34 km), l'artère Mbigou-Malinga-Molo (124 km), le tronçon Yombi-Carrefour Rabi (125 km) et la section Rabi-Omboué (119 km). Ces projets s'inscrivent résolument dans le cadre de la stratégie nationale de désenclavement, visant à ériger le réseau routier en levier fondamental de développement économique et d'intégration territoriale.

À travers ces ambitieux projets d'in-

frastructures, les autorités gabonaises concrétisent une vision stratégique : renforcer l'intégration territoriale par le désenclavement des régions, consolider la cohésion sociale grâce à un accès élargi aux services essentiels, et impulser une dynamique pérenne de croissance au sein des éco-



nomies locales. Le déploiement de ces ouvrages structurants s'impose ainsi comme le pilier fondamental de la transformation économique et spatiale du Gabon, jetant les bases d'un développement équilibré et inclusif. Dans ce contexte porteur, le Groupe EBOMAF affirme plus que jamais son statut d'acteur référent du BTP sur le continent africain. Fort d'une expertise éprouvée, de ressources humaines hautement spécialisées et d'une chaîne logistique optimisée, le groupe mobilise l'ensemble de ses capacités opérationnelles pour

garantir une exécution irréprochable des chantiers, livrant des infrastructures conformes aux normes internationales les plus exigeantes en termes de qualité, de sécurité et de durabilité. » En épousant résolument les priorités nationales du Gabon, EBOMAF or-



chestre son engagement comme un partenaire pivot : sa détermination se traduit par une synergie opérationnelle sans faille avec l'État, transformant chaque projet structurant en levier de souveraineté économique et de cohésion sociale. Cette alliance dépasse le cadre contractuel pour

terreau fertile pour l'épanouissement humain, l'essor des territoires et la résilience collective. Par cette symbiose d'expertise et de vision, EBOMAF ne construit pas seulement des ouvrages ; il érige les fondations d'un bien-être palpable, mesurable dans le quotidien des Ga-



incarner une véritable épopée du développement – où routes, ponts et réseaux tissent la trame concrète du progrès, où chaque chantier livre bien plus qu'une infrastructure : un

bonais, tout en scellant son rôle de bâtisseur référent d'une Afrique en mouvement.

L.M.

DISPOSITIFS DE VIDÉOSURVEILLANCE :
La Déclaration en ligne démarre ce 1er avril 2026

À compter du 1er avril 2026, les particuliers, entreprises et administrations du Togo pourront déclarer leurs systèmes de vidéosurveillance ou de vidéoprotection directement en ligne. Ce n'est pas un poisson d'Avril. Cette innovation a été annoncée par l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP).

Ce nouveau service digitalisé sera accessible via le Guichet national des services publics à l'adresse : service-public.gouv.tg. Il permettra aux usagers de réaliser l'intégralité de leur démarche de déclaration en quelques clics, sans avoir à se déplacer. Grâce à cette plateforme, les demandeurs pourront recevoir immédiatement un récépissé officiel ; télécharger les pictogrammes réglementaires obligatoires à afficher ; Suivre en temps réel l'évolution du traitement de leur dossier ; Bénéficier d'un environnement sécurisé qui garantit la confidentialité de leurs données personnelles. Même avec cette dématérialisation,

il restera possible de retirer les documents physiquement au siège de l'IPDCP ou dans les bureaux de La Poste du Togo. Cette initiative s'inscrit dans la politique nationale de modernisation de l'administration publique, pilotée par le Ministère de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique et mise en œuvre par l'Agence Togo Digital. L'IPDCP vise ainsi à rendre ses services plus accessibles, plus rapides et plus efficaces, tout en renforçant la protection des données personnelles dans un contexte où les dispositifs de surveillance se multiplient dans les espaces publics et privés. L'institution rappelle que la déclara-



tion des systèmes de vidéosurveillance constitue une obligation légale. Elle permet de garantir la sécurité des personnes et des biens, enca-

drer l'usage des technologies de surveillance ; protéger le droit à la vie privée des citoyens.

DE FAUSSES OPPORTUNITÉS À LA SÉQUESTRATION :
Comment un réseau QNET piégeait ses victimes au Togo
Un réseau de traite de personnes et d’escroquerie démantelé à Adétikop (Agoè-Anyivé)

Dans le cadre de la lutte contre l’insécurité et le grand banditisme sous toutes ses formes, la brigade de gendarmerie d’Adétikopé, agissant sur renseignement, a mené une opération dans une habitation située dans le quartier Kopégan, relevant du canton d’Adétikopé (préfecture d’Agoè-Anyivé).

Cette intervention a permis l’interpellation de vingt (20) individus, dont deux mineurs, tous de nationalité étrangère. Les premières investigations révèlent l’existence d’un réseau de traite de personnes et d’escroquerie, opérant sous couvert d’activités de commerce en ligne et de marketing de réseau, notamment à travers le système dit « QNET ». Parmi les personnes interpellées figure le présumé chef du réseau, nommé Camara, de nationalité guinéenne, âgé de 24 ans. Il agirait de concert avec un individu identifié sous le nom d’Ernest, résidant au Burkina Faso. Leur mode opératoire consiste à recruter des victimes à travers des représentants dans la sous-région, en leur faisant miroiter des opportunités d’affaires, de travail ou de voyage à l’étranger. Chaque personne recrutée est tenue de verser une somme comprise entre 500 000 et 700 000 FCFA au titre de frais d’adhésion. Les victimes sont ensuite regroupées et transférées vers un pays voisin, où elles sont prises en charge par un autre membre du réseau, avant d’être soumises à des activités frauduleuses. Sur place, elles sont incitées, voire contraintes, à recruter à leur tour de nouveaux membres,

créant ainsi un système en chaîne. Elles sont également forcées de promouvoir et de vendre des produits en ligne. Les dix-neuf (19) victimes, issues du Burkina Faso, de la Côte d’Ivoire et de la Guinée Conakry, seront remises à leurs représentations diplomatiques en vue de leur rapatriement dans leurs pays respectifs. Le présumé auteur quant à lui sera présenté à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé pour répondre de ses actes. La Gendarmerie nationale appelle les populations à faire preuve de la plus grande vigilance face aux offres d’emploi et d’activités lucratives diffusées, notamment sur les réseaux sociaux et plateformes en ligne. Elle invite toute personne à vérifier l’authenticité de ces propositions et à signaler sans délai tout cas suspect aux forces de défense et de sécurité les plus proches. Il faut rappeler que, le 3 mars 2026, la Police nationale togolaise avait déjà démantelé, dans cette même localité (Adétikopé), un réseau présumé lié à QNET qui attirait des ressortissants étrangers avec de fausses promesses d’emploi et d’opportunités d’affaires. L’opération a conduit à l’interpellation de deux suspects et à



la libération de plusieurs victimes de différentes nationalités, retrouvées dans une maison où elles étaient retenues sans contact avec l’extérieur. Selon les informations communiquées par la police nationale, les personnes arrêtées sont Y. Douo Sylvène, 30 ans, de nationalité ivoirienne, et S. Essodong, 27 ans, de nationalité togolaise. Elles sont soupçonnées de prise d’otage, traitent de personnes et trafic de migrants en bande organisée. L’enquête a été déclenchée à la suite d’une plainte déposée par Tabica Careca, un marin camerounais de 59 ans résidant à Douala. Ce dernier s’était rendu à Lomé après avoir appris que son frère, Tchinda Derick, était retenu contre son gré par des membres du réseau. Les investigations ont conduit les

forces de l’ordre à l’arrestation de S. Essodong, présenté comme un intermédiaire chargé d’attirer les victimes vers le réseau. Cette interpellation a permis de remonter jusqu’à Y. Douo Sylvène et de localiser une maison à Adétikopé, dans la commune de Agoè Nyivé, où plusieurs personnes étaient retenues. Sur place, la Police a découvert plusieurs victimes de différentes nationalités, notamment ivoirienne, nigériane, ghanéenne et béninoise. Parmi elles figurent Pélagie Diomande (25 ans), Gladys Embawin Etu (22 ans), Pacôme Doumbia (24 ans), Boni D. (36 ans), Bonye Dosso (36 ans), Juliette Djomande Yimpou (41 ans), Blessing Sunday (23 ans), Janet Bibang (22 ans), Pierrette Gbetotho (24 ans), Jeabilone Daholo (39 ans), Éric Sie Kambou (39 ans) et Jo-

nathan David (22 ans). D’après la Police, ces personnes auraient été attirées par de fausses promesses d’opportunités d’emploi et d’une vie meilleure au Togo ou à l’étranger, avant de se retrouver piégées dans le réseau. Les autorités sécuritaires avaient indiqué que les investigations se poursuivaient afin d’identifier d’éventuels complices et de démanteler l’ensemble du réseau. C’est désormais chose faite. La Police nationale a par ailleurs réaffirmé sa détermination à lutter contre toutes les formes de criminalité et de traite des personnes, tout en appelant la population à coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte.

A.I.

COMMERCE ILLICITE DU TABAC :
Le Togo se dote d’un plan quinquennal

Le Togo dispose d’une nouvelle feuille de route quinquennale (2026-2030) destinée à renforcer la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac. Ce document stratégique a été validé le vendredi 27 mars à Tsévié, au cours d’une rencontre qui a réuni plusieurs acteurs.

Élaboré à l’issue d’une mission d’évaluation conduite par le secrétariat de la Convention-cadre de l’Organisation mondiale de la santé (OMS), cet outil met l’accent sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel, ainsi que sur l’amélioration des mécanismes de contrôle et de surveillance aux frontières. Il accorde également une place importante à la traçabilité des produits du tabac et à la poursuite des réseaux impliqués dans le trafic illicite. Pour une mise en œuvre efficace, les experts issus des secteurs de la sécurité, de la santé, de la justice, des douanes et de la société civile ont souligné la nécessité d’une synergie d’actions, afin de renforcer le contrôle aux frontières et les poursuites judiciaires contre les contrevenants. « Le commerce illicite du tabac est un défi majeur, favorisant l’accès au produit, notamment chez les jeunes, tout en entraînant d’importantes pertes fiscales pour l’État », a indiqué le coordonnateur du Programme

national des addictions aux produits psychoactifs (PNAPP), Balaka Abago. La nouvelle feuille de route intervient dans un contexte où la prévalence du tabagisme est en baisse, passant de 8,5 % en 2010 à 5 % en 2021. Toutefois, la consommation reste plus élevée chez les hommes et connaît une progression chez les jeunes, notamment en milieu urbain et en milieu scolaire. Ce document, élaboré à la suite d’une mission d’évaluation conduite par le secrétariat de la Convention-cadre de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac, définit plusieurs priorités. Parmi elles figurent le renforcement du cadre juridique et institutionnel, l’amélioration des mécanismes de surveillance et de contrôle, ainsi qu’une attention particulière portée à la sécurisation des frontières, souvent considérées comme des points sensibles pour l’entrée de produits de contrebande. La stratégie prévoit également la

mise en place de dispositifs plus performants pour assurer la traçabilité des produits du tabac. L’objectif est de mieux suivre leur circulation sur le territoire et d’identifier plus facilement les circuits clandestins. Parallèlement, les autorités entendent accentuer les poursuites judiciaires contre les réseaux impliqués dans ce commerce illégal. Lors de la rencontre de validation, les experts issus des domaines de la sécurité, de la santé publique, de la justice, des douanes et de la société civile ont insisté sur la nécessité d’une coopération renforcée entre les institutions. Pour eux, seule une action coordonnée permettra de mieux contrôler les flux aux frontières et de sanctionner efficacement les contrevenants. Le coordonnateur du Programme national des addictions aux produits psychoactifs (PNAPP), Balaka Abago, a rappelé l’ampleur du phénomène. Selon lui, le commerce illicite du tabac constitue un problème majeur : il facilite l’accès aux produits,



notamment pour les jeunes, tout en privant l’État de ressources fiscales importantes. Malgré ces défis, les indicateurs montrent une évolution encourageante. La prévalence du tabagisme au Togo est passée de 8,5 % en 2010 à environ 5 % en 2021. Toutefois, la consommation demeure plus élevée chez les hommes et tend à progresser chez les jeunes, particulièrement

dans les zones urbaines et les établissements scolaires. Avec cette nouvelle feuille de route quinquennale, les autorités togolaises espèrent consolider les acquis et renforcer les mécanismes de prévention et de contrôle afin de contenir durablement le trafic et la consommation de tabac dans le pays.

Tassou B.

COMMANDE PUBLIQUE : L'ARCOP épingle plusieurs entreprises pour fraudes et collusions

Au fil de plusieurs décisions rendues entre 2025 et 2026, Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a dévoilé une série d'irrégularités graves dans les procédures de passation des marchés publics au Togo. Déclarations mensongères, faux documents, collusion entre entreprises et récidive ont conduit à des sanctions lourdes, dont des exclusions pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ces décisions, prises par le Comité de règlement des différends (CRD), illustrent une volonté ferme de restaurer l'intégrité du système de commande publique.



Emplois dans l'administration et le secteur public

Décision 1 : Faux documents et sanctions exemplaires dans le secteur de l'eau

Voir plus
Achats et passation de marchés publics
Emplois dans l'administration et le secteur public
Radio
Dans le cadre d'un appel d'offres portant sur la réalisation de piézomètres, le ministère de l'Eau et de l'Assainissement a déclenché une procédure de vérification approfondie des références techniques fournies par les soumissionnaires. Cette démarche a révélé des irrégularités majeures. Les investigations ont démontré que la société AFRICA GERMANY SA avait produit de fausses références de marchés, prétendument délivrées par une structure guinéenne, laquelle a formellement démenti leur authenticité. Parallèlement, le groupement GGF Services Sarl/ETPH a été mis en cause pour l'usage d'une attestation de sous-traitance falsifiée. Face à ces éléments, le CRD a retenu la matérialité des faits de déclarations mensongères. La décision marque un tournant par sa sévérité :

GGF Services Sarl et son dirigeant ont été exclus pour cinq ans de la commande publique ;
AFRICA GERMANY SA et ETPH écopent de deux ans d'exclusion ;
Le dossier est transmis au procureur pour d'éventuelles poursuites pénales.
Cette première affaire illustre la montée en puissance des mécanismes de contrôle et la détermination des autorités à sanctionner les fraudes documentaires.

Décision 2 : L'entreprise IBC radiée pour récidive
Une autre procédure, déclenchée à la suite de dénonciations anonymes, concernait un marché d'équipements solaires piloté par l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER). Les investigations ont révélé un

double manquement : non seulement l'entreprise IBC avait fourni des informations mensongères, mais elle n'existait plus sous sa forme déclarée au moment des faits. Une situation particulièrement grave, traduisant une volonté manifeste de tromper l'administration.
Le CRD a d'abord prononcé une sanction de deux ans. Toutefois, tenant compte de la répétition des infractions dans plusieurs procédures, il a décidé d'alourdir la sanction globale à cinq ans d'exclusion.
Cette décision confirme une ligne directrice claire : la récidive constitue un facteur aggravant déterminant dans l'évaluation des sanctions.

Décision 3 : Le groupement TRAGED/EGF Services sanctionné pour faux

Dans une autre affaire liée à un projet d'électrification dans la région des Savanes, l'AT2ER a sollicité l'ARCOP pour vérifier l'authenticité des références techniques d'un groupement d'entreprises.
Les vérifications, appuyées par des recommandations de bailleurs internationaux, ont permis d'établir que les documents fournis étaient falsifiés. Un courriel anonyme avait également alerté sur ces pratiques, renforçant les soupçons.
Le CRD a conclu que les entreprises TRAGED et GGF Services Sarl, ainsi que la société AGIRE Sarl, avaient toutes participé à la production de faux documents.
Les sanctions prononcées incluent :
Deux ans d'exclusion pour les entreprises concernées et leurs dirigeants ;
Transmission du dossier au procureur ;
Exécution immédiate de la décision.
Ce dossier met en lumière le rôle croissant des partenaires techniques et financiers dans l'exigence de transparence.

Décision 4 : Collusion avérée dans un marché agricole

Une autre enquête a été déclenchée après la publication des résultats d'un appel d'offres relatif à la réalisation de

forages dans le secteur agricole.
Contrairement aux cas précédents, les investigations n'ont pas permis d'établir des faits de fausses déclarations contre GGF Services Sarl. En revanche, elles ont mis en évidence une collusion entre cette entreprise et YESSAN Sarl U.
Le CRD a ainsi opéré une distinction importante :
Les accusations de faux documents ont été écartées ;
Les faits de collusion ont été retenus ;
L'entreprise BAH, initialement suspectée, a été blanchie faute de preuves. Les sanctions ont été adaptées en conséquence :
Deux ans d'exclusion pour GGF Services Sarl et YESSAN Sarl U ;
Mise hors de cause de l'entreprise BAH.
Cette décision souligne la rigueur méthodologique du CRD, qui distingue clairement les infractions selon leur nature et leur degré de preuve.
Décision 5 : Confirmation et aggravation des sanctions contre GGF Services
La dernière décision reprend en grande partie les faits du premier dossier, tout en intégrant l'historique des infractions commises par GGF Services Sarl.
Le CRD a constaté une répétition des pratiques frauduleuses, notamment l'usage de faux documents et la participation à des montages irréguliers. En tenant compte du principe de non-cumul des sanctions, il a néanmoins consolidé une exclusion globale de cinq ans.
Les autres entreprises impliquées ont

été sanctionnées selon leur degré de responsabilité :
AFRICA GERMANY SA et ETPH : deux ans d'exclusion ;
Transmission du dossier au procureur ;
Application immédiate de la décision.
Cette affaire consacre GGF Services Sarl comme un cas emblématique de récidive dans le système de commande publique.

Une politique de tolérance zéro face aux dérives

À travers ces différentes décisions, l'ARCOP affirme une politique de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques frauduleuses. Trois tendances majeures se dégagent :
1. Le renforcement des contrôles
2. Les autorités contractantes procèdent désormais à des vérifications systématiques des références techniques, y compris auprès des institutions étrangères.
3. La prise en compte de la récidive
4. Les entreprises impliquées dans plusieurs affaires voient leurs sanctions alourdies, pouvant atteindre cinq ans d'exclusion.
3. La judiciarisation des dossiers
La transmission systématique des affaires au procureur traduit une volonté d'aller au-delà de sanctions administratives.

Un signal fort pour les opérateurs économiques

Ces décisions envoient un message clair aux entreprises : la participa-

tion aux marchés publics exige une transparence totale. Toute tentative de fraude expose désormais à des sanctions lourdes, tant administratives que pénales.
Elles rappellent également que la crédibilité du système de commande publique repose sur la rigueur des contrôles et l'impartialité des décisions. En ce sens, le rôle du CRD apparaît central dans la régulation du secteur.
Vers une gouvernance plus rigoureuse des marchés publics
Au-delà des sanctions individuelles, ces affaires révèlent une transformation structurelle du système togolais de passation des marchés publics. L'action de l'ARCOP s'inscrit dans une dynamique plus large de bonne gouvernance, visant à :
Assainir l'environnement des affaires ;
Garantir une concurrence loyale ;
Renforcer la confiance des partenaires techniques et financiers.
Une jurisprudence dissuasive en construction
En multipliant les décisions fermes et argumentées, l'ARCOP construit progressivement une jurisprudence dissuasive. Les entreprises sont désormais prévenues : les pratiques frauduleuses, qu'il s'agisse de faux documents ou de collusion, seront systématiquement détectées et sanctionnées.
Cette série de décisions marque ainsi une étape importante dans la consolidation de l'État de droit économique au Togo, où la transparence et l'intégrité deviennent des exigences incontournables de la commande publique.

NORD DU TOGO :

25 milliards de francs de dépenses cumulées pour la protection des habitants

Dans les régions septentrionales, longtemps exposées aux fragilités économiques et aux tensions sécuritaires, un vent de renouveau souffle. Le Projet de cohésion sociale des régions nord du Golfe de Guinée (Coso) transforme les territoires et redonne confiance aux communautés, consolidant ainsi les bases d'un développement inclusif et durable.

Pensé comme une réponse structurée aux défis multidimensionnels du nord du pays, le Coso déploie une approche intégrée où la sécurité humaine, la résilience économique et la cohésion sociale avancent de concert. Sur le terrain, les effets sont palpables, presque immédiats : les populations reprennent espoir, les initiatives locales se multiplient et le tissu social se renforce.

Un projet au cœur des communautés

Le Coso se distingue par son ancrage local. Il ne s'agit pas d'une intervention distante, mais d'un projet qui s'immerge dans les réalités des populations. À travers des actions ciblées, il soutient les communautés les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, en leur offrant des opportunités concrètes d'insertion économique. Activités génératrices de revenus, formations professionnelles, appui aux initiatives locales : autant de mécanismes qui permettent aux bénéficiaires de reprendre en main

leur destin. Dans des zones où les perspectives étaient parfois limitées, ces actions ouvrent de nouvelles voies et réduisent les facteurs de vulnérabilité.
Le taux de décaissement global du projet, depuis son lancement jusqu'à fin décembre 2025, est de 52,29 %. Il correspond à 25,6 milliards de francs CFA de dépenses cumulées depuis 2022, mobilisées pour venir en aide aux populations concernées.

Renforcement de la cohésion pour prévenir les fractures

Au-delà de l'aspect économique, le Coso agit comme un ciment social. Dans un contexte régional marqué par des risques de déstabilisation, le projet mise sur le dialogue, la solidarité et la participation communautaire pour renforcer la cohésion. Des espaces d'échanges sont créés, les leaders communautaires sont impliqués et les populations sont encouragées à prendre part aux décisions qui les concernent. Cette dynamique participative favorise un climat de confiance et réduit

les tensions susceptibles de fragiliser le vivre-ensemble. Par exemple, en matière de gouvernance locale et de capacités communautaires, 929 Comités villageois de développement (CVD) et 46 Comités cantonaux de développement (CCD) ont été mis en place ou restructurés, renforcés et dotés, chacun selon le cas, de son Plan d'action villageois (PAV) ou de son Plan d'action cantonal (PAC) sur la même période.

Des infrastructures qui changent le quotidien

L'action du Coso se traduit par la réalisation d'infrastructures de proximité : points d'eau, écoles, centres de santé et pistes rurales améliorant les conditions de vie des populations. Ces investissements, loin d'être anodins, ont un impact direct sur le quotidien. Ils facilitent l'accès aux services sociaux de base, soutiennent les activités économiques et renforcent l'attractivité des localités concernées.
Dans les régions du nord, où la question sécuritaire reste sensible, le Coso joue un rôle préventif essentiel. Il agit sur les causes profondes de la vulnérabilité, notamment le manque d'opportunités économiques et le sentiment d'exclusion, et réduit ainsi les risques de déstabilisation.

L.R.

4^E ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET DE SANTÉ Un outil stratégique pour l’action publique

Face à des mutations rapides sur les plans démographique et sanitaire, le Togo engage une nouvelle étape dans la connaissance de sa population avec le lancement de la quatrième Enquête démographique et de santé (EDST IV). Bien plus qu’un exercice statistique, cette initiative apparaît aujourd’hui comme un levier essentiel pour orienter efficacement les politiques publiques.



Au fil des années, le pays a connu des transformations profondes : croissance démographique soutenue, urbanisation progressive, évolution des modes de vie et émergence de nouveaux défis sanitaires. Dans ce contexte, les données issues des précédentes enquêtes ne suffisent plus à refléter fidèlement les réalités actuelles. La nécessité de disposer d’indicateurs récents et fiables s’impose désormais comme une condition incon-

turnable pour répondre aux besoins des populations. Lancée le 13 mars 2026, l’EDST IV vise précisément à combler ce déficit d’informations actualisées. Elle permettra de dresser un état des lieux complet de la situation sanitaire et sociale, tout en mesurant les progrès réalisés dans des domaines clés tels que la santé maternelle et infantile, la nutrition ou encore l’accès aux services de base. L’enquête offrira également une lecture plus fine des

disparités, qu’elles soient liées aux territoires, aux revenus ou aux conditions de vie. Dans un environnement marqué par l’évolution des enjeux de santé, cet outil revêt une importance stratégique. Aux défis traditionnels s’ajoutent désormais la progression des maladies non transmissibles, les effets du changement climatique ou encore les conséquences des crises régionales sur les populations. Autant de paramètres qui exigent des réponses adaptées, fondées sur des données précises et actualisées. Au-delà de la collecte d’informations, l’EDST IV constitue également un instrument d’évaluation des politiques publiques. Elle permettra d’apprécier l’impact des actions menées ces dernières années et d’ajuster les stratégies en conséquence. Les avancées déjà enregistrées, notamment en matière d’accès aux soins passé de 71 % en 2020 à plus de 90 % en 2023, témoignent de l’importance d’un suivi rigoureux appuyé par des données fiables. Les résultats attendus serviront ainsi de socle pour la planification des interventions futures, la mobilisation des ressources et la conception de programmes mieux ciblés. Ils contribueront également à renforcer la transparence et l’efficacité de l’action publique. À travers cette quatrième édition, le Togo réaffirme son engagement en faveur d’une gouvernance fondée sur la preuve. Car dans un contexte en constante évolution, mieux connaître la réalité nationale reste la clé pour mieux anticiper, mieux décider et, surtout, mieux répondre aux attentes des populations

GESTION MODERNE DES FINANCES PUBLIQUES La valeur du budget programme choisie

Dans la gestion moderne des finances publiques, le budget programme apparaît comme un instrument central pour améliorer l’efficacité de l’action de l’État. Bien plus qu’un simple cadre de répartition des ressources, il constitue un outil stratégique qui permet d’orienter les dépenses publiques vers des résultats concrets et mesurables.

Au Togo, cette approche est progressivement devenue le guide de la gouvernance budgétaire, avec l’ambition de renforcer la transparence, la performance et l’impact des politiques publiques sur la vie des citoyens. Le principe du budget programme repose sur une logique simple mais exigeante : chaque ressource engagée par l’État doit être liée à un objectif précis et à des résultats attendus. Les ministères et institutions publiques ne se contentent plus d’exécuter des dépenses. Ils doivent désormais démontrer la pertinence de leurs actions et leur contribution au développement.

Une nouvelle culture de la gestion publique
L’adoption du budget programme traduit l’évolution vers une administration davantage orientée vers la performance. Les politiques publiques sont structurées autour de programmes clairement définis, chacun assorti d’indicateurs permettant d’évaluer les progrès réalisés. Le budget programme permet ainsi la budgétisation des politiques sectorielles en fonction des objectifs fixés

par les différents programmes des ministères et institutions ainsi que par ceux de la Feuille de route gouvernementale. Il offre au gouvernement, à la société civile, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu’à toutes les autres parties prenantes l’opportunité de s’assurer que chaque franc dépensé dans le cadre de l’intervention publique le soit avec économie, efficacité et efficience, dans le respect de l’environnement et au bénéfice de l’ensemble de la population. En effet, le projet de budget programme de l’État 2025-2027 a pris en compte les budgets programmes de 33 ministères et de 12 institutions. À chaque programme sont rattachés des objectifs stratégiques mesurés par des indicateurs de performance assortis de cibles annuelles. Il prend également en compte le processus de programmation et de budgétisation sensible au genre, qui se poursuit afin de promouvoir l’égalité des sexes et l’épanouissement des filles, des femmes et des personnes vulnérables. Par ailleurs, le processus de budgétisation verte est intégré, prenant en considération les questions liées au

changement climatique et aux enjeux environnementaux dans la gestion des finances publiques.

Priorités nationales respectées
L’approche est salubre en ce sens qu’elle favorise une meilleure planification des actions gouvernementales. Elle permet d’améliorer la coordination entre les différents secteurs d’intervention de l’État et d’accorder une attention particulière aux priorités nationales, qu’il s’agisse de l’éducation, de la santé, des infrastructures ou encore de l’agriculture. Celles-ci sont ainsi traduites en programmes cohérents et suivis dans le temps. Il faut le dire, le budget programme constitue sans doute un outil d’aide à la décision. Dans un contexte où les attentes en matière de gouvernance publique sont de plus en plus élevées, cette exigence de transparence apparaît comme un facteur essentiel de confiance entre les pouvoirs publics et la population. En définitive, cet outil s’impose comme un guide qui traduit la conviction que la rigueur dans la gestion publique est l’une des clés du développement durable.

Courtes contre la montre

L’OTR change ses commissaires !

L’Office togolais des recettes (OTR) procède à des ajustements à sa tête. Téï Koinzi est nommé Commissaire des douanes et droits indirects (CDDI), tandis que Peter Dossou Kponor prend les rênes du Commissariat des impôts (CI). Ancien Commissaire chargé du commerce et des douanes à la Cédéao, Téï Koinzi officiait jusqu’ici comme ministre conseiller à la présidence du Conseil en charge des affaires douanières. Il succède à Atta-Kakra Essien. Peter Dossou Kponor, lui, était directeur du contrôle fiscal. Le premier supervisera les opérations douanières et le contrôle des flux commerciaux, tandis que le second s’attellera à la mobilisation des recettes fiscales et à l’accélération de la transformation numérique de l’administration fiscale. Ces nominations interviennent dans un contexte où l’OTR intensifie ses efforts pour améliorer ses performances de mobilisation des recettes, avec transparence et rigueur, conformément aux orientations stratégiques du gouvernement.

Quand la médecine brave l’insécurité !

Dans une région fragilisée par les menaces terroristes et les déplacements de populations, le gouvernement maintient le cap sur l’amélioration de l’offre de soins dans la région des Savanes. Les résultats sont encourageants. Le taux d’utilisation des services de santé est passé de 74% en 2024 à 76% en 2025, grâce au renforcement des structures sanitaires et au déploiement de cliniques mobiles. Plus significatif encore, le taux des femmes enceintes ayant bénéficié des quatre consultations prénatales et d’accouchements assistés a bondi de 58% à 78%, marquant une avancée majeure pour la santé maternelle et infantile. Le taux de couverture vaccinale atteint quant à lui 121%. Ces progrès sont le fruit d’investissements concrets : construction et réhabilitation de centres de santé, déploiement d’agents de santé communautaires et renforcement des mécanismes d’assurance pour les populations vulnérables. Le Gouverneur de la région, Atcha Dedji Affoh, a appelé tous les acteurs du système sanitaire à poursuivre les efforts pour réduire les inégalités d’accès aux soins et intensifier la lutte contre les maladies infectieuses.

Ce n’est pas une faveur !

73 198 personnes. C’est le nombre d’handicapés recensés dans la région des Savanes (nord), soit 6,40% de sa population. Des femmes, des hommes, des jeunes souvent invisibles dans les politiques locales, confrontés à des barrières sociales, culturelles et économiques qui les tiennent à l’écart du développement de leurs communautés. Ce temps doit changer. Les communes de cette région s’engagent désormais à intégrer l’inclusion dans leurs politiques publiques, concrètement, pas symboliquement. Au programme : des mesures incitant les entreprises locales à recruter des personnes en situation de handicap, et des programmes d’autonomisation économique pour leur permettre de vivre dignement de leur travail. L’initiative s’inscrit dans le projet «Emplois décent pour tous dans la région des Savanes», financé par la Coopération allemande à travers la GIZ. Son ambition est de faire de la gouvernance locale un levier réel d’inclusion sociale et professionnelle. Cette situation n’est pas spécifique à la région des Savanes. Le problème existe dans toutes les autres communes togolaises.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL

Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE

LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE

Rad Graphic Sarl U

2 000 exemplaires

PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Des travaux d'urgence pour protéger les quartiers vulnérables

Les services météorologiques ont émis une alerte aux fortes précipitations dans le sud du pays. Le Grand Lomé fera face à des risques élevés d'inondation dans les prochains jours. Cette zone demeure chroniquement vulnérable aux débordements qui causent régulièrement des dégâts matériels et perturbent la vie des habitants.

Les autorités ont réagi le mercredi 25 mars dernier en déclenchant un programme d'urgence pour anticiper et limiter les conséquences de ces intempéries annoncées. Cette réactivité vise à protéger les populations et les infrastructures avant l'arrivée des premières grandes pluies. Les leçons tirées des saisons précédentes orientent ces mesures préventives.

Des travaux d'assainissement ont démarré dans la zone Agoè-Houmbi située dans la commune Agoè-Nyivé 1. Le chantier comprend la construction de caniveaux longitudinaux qui faciliteront l'écoulement des eaux. Des dalots transversaux compléteront ce dispositif pour améliorer le drainage. Un grand bassin de rétention sera aménagé vers la rivière Zio pour capter les surplus d'eau.

Les équipes procèdent également à l'aménagement des voies d'accès dans ce secteur. Ces infrastructures combinées forment un système qui atténuera les risques liés aux fortes précipitations. Le quartier d'Agoè-Houmbi connaît régulièrement des épisodes d'inondation qui paralysent les activités et endommagent les habitations.

Ces interventions s'inscrivent dans le Plan d'Aménagement Urbain du Togo. Ce document cadre définit les orientations stratégiques pour le

développement harmonieux de la capitale et de ses environs. Les projets d'assainissement constituent un volet prioritaire de cette planification urbaine.

Les municipalités de Lomé et de sa périphérie se mobilisent en parallèle pour des opérations de curage. Les caniveaux et bassins existants font l'objet d'un nettoyage en profondeur. Cette mesure d'urgence devient indispensable avant l'arrivée des premières grandes pluies qui peuvent survenir brutalement.

Les ouvrages d'évacuation subissent malheureusement un usage inapproprié tout au long de l'année. De nombreux riverains transforment les caniveaux en dépotoirs sauvages. Les déchets plastiques, les ordures ménagères et les gravats s'accumulent dans ces infrastructures. Ces pratiques bloquent toute évacuation normale des eaux pluviales.

Les équipes municipales retirent des tonnes de déchets qui obstruent les canalisations. Cette opération de grande envergure nécessite des moyens humains et matériels conséquents. Les pelleteuses et les camions se déploient dans les quartiers pour évacuer les accumulations. Le travail s'effectue contre la montre pour libérer les voies d'écoulement avant les pluies.

Le Grand Lomé concentre une po-

pulation dense dans des zones où le relief favorise la stagnation des eaux. Certains quartiers se situent dans des bas-fonds naturellement exposés. L'urbanisation rapide a parfois négligé les contraintes hydrologiques. Les constructions empiètent sur les axes naturels de drainage.

Les inondations récurrentes causent des pertes économiques aux ménages et aux commerçants. L'eau envahit les habitations, endommage les biens et rend les rues impraticables. Les activités commerciales subissent des interruptions. Les déplacements deviennent difficiles voire impossibles dans les zones touchées.

La prévention passe également par la sensibilisation des populations. Les services municipaux appellent les citoyens à cesser de jeter les ordures dans les caniveaux. Cette modification des comportements conditionne l'efficacité des infrastructures d'assainissement. La responsabilité individuelle complète les investissements publics.

Les autorités espèrent que ces mesures préventives réduiront l'ampleur des dégâts lors des prochaines précipitations. Le dispositif combine travaux d'infrastructures et entretien du réseau existant. Cette approche globale répond aux défis que posent les saisons pluviales dans la capitale togolaise.

Les prévisions météorologiques indiquent que les pluies pourraient s'intensifier dans les jours à venir. Les équipes restent mobilisées pour achever les travaux urgents. La course contre la montre est engagée pour sécuriser au maximum les

zones à risque avant que les nuages ne se déchargent sur le Grand Lomé.

Des solutions durables pour protéger les habitants

Comme solutions pérennes, le ministère de l'urbanisme doit commencer par une évaluation complète des quartiers pour identifier les zones basses et vulnérables.....

La dernière pluie qui s'est abattue sur Lomé depuis la nuit de samedi jusqu'à dimanche matin a encore une fois provoqué des dégâts humains et matériels. Des familles ont vu l'eau pénétrer leurs maisons, traduisant l'ampleur d'un problème récurrent chaque année pendant la saison des pluies.

Alors qu'elle a commencé aux environs de 22 heures le samedi, la pluie a cessé le lendemain à 6 heures dans certains quartiers et un peu plus tard dans d'autres. Face à cette problématique, une question se pose : faut-il revoir l'architecture des quartiers environnants de la capitale afin d'éviter ce qui est devenu une habitude chaque année ?

La question mérite d'être posée et le ministère de l'urbanisme doit pencher sur cette situation pour apporter des solutions durables. C'est la première grande pluie dans la capitale et déjà elle fait des dégâts. À quoi doit-on s'attendre dans les prochains jours, surtout que nous sommes bientôt dans un mois de pluie ?

Comme solutions pérennes, le ministère de l'urbanisme doit commencer par une évaluation complète des quartiers pour identifier les zones basses et vulnérables, vérifier l'état

des infrastructures et la topographie afin de savoir si le quartier peut être réhabilité ou si une relocalisation des habitants est nécessaire.

Il doit ensuite prendre la décision de relocaliser les populations si un quartier est extrêmement exposé aux inondations, en veillant à ce que les nouveaux quartiers soient situés sur des terrains sûrs, dotés d'infrastructures adaptées et planifiés de manière rigoureuse pour éviter que le problème ne se reproduise.

Si le quartier peut être maintenu, le ministère doit revoir totalement son architecture en surélevant les routes et les zones de vie, en créant des bassins de rétention et des tranchées d'écoulement permanents, en installant des zones tampons végétalisées pour ralentir et absorber l'eau et en régulant la densité des constructions afin de permettre à l'eau de s'écouler librement.

Il doit également veiller à ce que les drains, canaux et fossés soient régulièrement nettoyés et entretenus, avec la participation des communautés locales pour assurer un suivi continu.

Le ministère doit enfin encourager la collecte et la réutilisation de l'eau de pluie à travers des citernes et des réservoirs, afin de réduire le volume d'eau ruisselant dans les rues, et mettre en place un plan de gestion et de prévention continue incluant la surveillance permanente des niveaux d'eau, la sensibilisation de la population et l'organisation d'un plan d'urgence avant chaque saison des pluies.

T.B.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRANSHUMANCE AU TOGO

Mal maîtrisé, le fléau restera toujours un facteur de tension

Pratique ancestrale en Afrique de l'Ouest, la transhumance, ce déplacement saisonnier des troupeaux à la recherche de pâturages et de points d'eau, reste au Togo un enjeu majeur à la croisée des questions agricoles, environnementales et sécuritaires. Longtemps source de tensions entre éleveurs et agriculteurs, elle fait aujourd'hui l'objet d'une approche renouvelée visant à instaurer un climat plus apaisé.

La transhumance demeure une pratique structurante en Afrique de l'Ouest. Elle répond à une logique économique et écologique. Elle garantit la survie des troupeaux face à la variabilité climatique.

Au Togo, elle révèle toutefois des fragilités profondes. Les tensions entre éleveurs et agriculteurs ne sont pas nouvelles. Elles traduisent un problème d'accès et de gestion des ressources naturelles. Les dégâts causés aux cultures aggravent les incompréhensions.

La pression foncière accentue les rivalités. L'absence de régulation efficace a longtemps entretenu ces conflits. Depuis 2021, la crise sécuritaire au nord du pays a changé l'échelle du phénomène. Les mouvements de populations et de troupeaux se sont intensifiés.

Les zones relativement stables subissent désormais une pression accrue. Cette dynamique fragilise la cohésion sociale. Elle expose davantage les communautés rurales à des conflits ouverts.

La réponse proposée par Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture s'inscrit dans une logique structurée. Le Plan de Gestion de la Transhumance marque une évolution importante. Il repose sur une approche concertée et nationale.

Son ambition est claire : prévenir les conflits et sécuriser les activités agropastorales.

Les actions engagées traduisent un changement de méthode. Le balisage des couloirs de transhumance apporte de la lisibilité. Les zones d'accueil réduisent les intrusions dans les espaces agricoles. Les points d'eau pastoraux limitent la compétition directe. Les zones d'aménagement bovin encouragent une sédentarisation progressive.

Cette orientation est stratégique. Elle vise à moderniser l'élevage tout en stabilisant les territoires. L'introduction d'un centre d'appels dédié constitue une innovation notable. Elle renforce la gestion rapide des conflits. Elle favorise une remontée



d'informations en temps réel. Ce mécanisme peut améliorer la gouvernance du secteur s'il est bien exploité.

En perspective, l'enjeu dépasse la simple gestion des déplacements. Il s'agit de repenser durablement la cohabitation entre agriculture et élevage. La réussite de ce plan dépendra de son appropriation locale. Elle reposera aussi sur la continuité des investissements et la capacité de l'État à faire respecter les règles établies.

La transhumance, bien encadrée, peut devenir un levier de sécurité alimentaire et de stabilité.

Mal maîtrisée, elle restera un facteur de tension. Le choix est désormais stratégique pour le Togo.

Dans plusieurs régions du pays, les conflits liés à la divagation du bétail ont régulièrement opposé communautés rurales et pasteurs transhu-

mans. Les destructions de cultures, combinées à une pression accrue sur les ressources naturelles, ont souvent alimenté un sentiment d'injustice et fragilisé la cohésion sociale.

Depuis 2021, la situation s'est complexifiée avec la crise sécuritaire dans le nord du pays, entraînant des déplacements de populations et de troupeaux vers des zones plus stables. Cette redistribution des flux a accentué la compétition pour l'accès à la terre et à l'eau, rendant urgente la mise en place de solutions durables.

C'est dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture accompagne les autorités togolaises dans l'élaboration d'un Plan de gestion de la transhumance. Issu de larges consultations menées à l'échelle nationale, ce dispositif vise à mieux organiser la mobilité du bétail tout en réduisant les risques de conflits.

Sur le terrain, plusieurs mesures concrètes commencent à produire des effets. Le balisage des couloirs de passage du bétail permet désor-

mais de canaliser les déplacements et de limiter les intrusions dans les exploitations agricoles. Parallèlement, des zones d'accueil spécifiques ont été aménagées pour offrir aux éleveurs des espaces adaptés, tandis que de nouveaux points d'eau pastoraux facilitent l'abreuvement des troupeaux.

Le programme encourage également une sédentarisation progressive à travers la mise en place de zones d'aménagement de production bovine. Cette orientation vise à stabiliser les activités d'élevage, améliorer la productivité et réduire les déplacements incontrôlés.

L'autre innovation notable est la création d'un centre d'appels dédié à la transhumance, doté d'un numéro vert. Cet outil permet de signaler rapidement les incidents et de favoriser une gestion plus réactive des conflits, en rapprochant les autorités des populations concernées.

À travers ces initiatives, le Togo s'engage dans une dynamique de transformation de la transhumance, en conciliant tradition et modernité. L'objectif est clair : faire de cette pratique un levier de développement pastoral, tout en préservant la paix sociale et les ressources naturelles.

T.B.

« FEMMES, ENTREPRISE ET DROIT »
Les bonnes performances du Togo reconnues par le Rapport 2026 du Groupe la Banque Mondiale

Dr Sandra Ablamba Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil, Gouverneur de la Banque mondiale pour le Togo, a procédé ce vendredi 27 mars 2026 à Lomé, au lancement officiel du rapport « Women, Business and the Law », édition 2026 du Groupe de la Banque mondiale.

La cérémonie s’est déroulée en présence de Martine Moni Sankaredja, ministre des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l’Enfance, Arthur Lilas Trimua, ministre délégué chargé de la promotion des investissements et de la souveraineté économique, Tony Verheijen, Représentant Résident du Groupe de la Banque mondiale, de Coumba Sow, Coordinatrice Résidente du Système des Nations unies (SNU) au Togo ainsi que bien d’autres personnalités.

Ce lancement fait suite à la publication à Washington par l’équipe de la Banque mondiale le 24 février dernier de ce rapport, qui présente l’évaluation actualisée des cadres juridiques et institutionnels relatifs aux droits économiques des femmes dans 190 économies à travers le monde.

L’événement s’inscrit également dans la dynamique nationale de promotion de l’inclusion et d’un environnement propice au développement économique des femmes, conformément à la vision du Président du Conseil en matière d’égalité et de développement durable.

Intervenant depuis Washington, Lolita Laperle Forget, Consultante à la Banque mondiale a dévoilé les grandes lignes de ce rapport. Selon ses conclusions, le Togo qui a fait des réformes significatives se positionne au deuxième rang en Afrique pour le pilier des cadres juridiques, avec un score de 79,33/100. Le pays se classe ainsi juste après l’Île Maurice, qui obtient 82,3/100 et devant la Côte d’Ivoire (78,2/100) et le Cap Vert (75/100).

Selon Dr Sandra Ablamba Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil, Gouverneur de la Banque mondiale pour le Togo,

plus qu’un simple classement, cette performance confirme la solidité du cadre juridique togolais en matière d’égalité économique et positionne le Togo parmi les économies africaines les plus performantes et les plus dynamiques dans la promotion des droits économiques des femmes. Elle a mis en lumière les facteurs explicatifs de cette performance du Togo en insistant sur la nécessité de consolider les acquis à travers la poursuite des réformes.

« Le premier facteur est la volonté politique affirmée au plus haut niveau, celle du Président du Conseil, qui a fait de l’égalité du genre, l’une de ses priorités. En outre, il faut souligner qu’une structure dédiée a été mise en place avec la définition d’un plan d’actions claire et détaillé. Ces résultats ne doivent pas nous amener à rester dans l’autosatisfaction. Nous devons poursuivre la dynamique des réformes » a-t-elle précisé.

Dr Sandra Ablamba Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil et Gouverneur de la Banque mondiale pour le Togo, a salué la vision et le leadership du Président du Conseil, en matière de promotion des droits de la femme.

« Je voudrais saisir cette circonstance pour rendre un vibrant hommage au Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour son leadership dans la conduite de la mise en œuvre des réformes et son engagement indéfectible à faire des femmes togolaises des actrices à part entière de la vie économique, politique et sociale de notre pays ».

Madame le ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil a remercié les acteurs de développement et les partenaires techniques et financiers en particulier le Groupe



de la Banque mondiale pour son appui constant dans la mise en œuvre des réformes et des actions de développement économique et social. Monsieur Tony Verheijen, Représentant-résident du Groupe de la Banque mondiale, a salué le positionnement du Togo, qu’il a attribué à un travail législatif soutenu et courageux. Il a également réaffirmé l’engagement de l’institution à accompagner le pays dans la consolidation de ces acquis.

« Le groupe de la Banque mondiale reste résolu aux côtés du Togo. Nous félicitons le gouvernement togolais pour les progrès accomplis, et nous invitons l’ensemble des acteurs à travailler ensemble pour que chaque femme Togolaise puisse bénéficier, dans sa vie quotidienne, des droits que la loi lui reconnaît déjà » a-t-il déclaré.

Le rapport Women, Business and the Law – WBL (Les Femmes, l’Entreprise et le Droit) passe au crible les lois et règlements des pays dans huit domaines qui influent sur la participation des femmes à la vie économique : mobilité, travail, rémunération, mariage, parentalité, entrepreneuriat, actifs et retraite.

L’édition 2026 de ce rapport introduit une évolution méthodologique majeure. En plus des lois en vigueur c’est-à-dire des cadres juridiques

(égalité formelle consacrée par la loi), le rapport évalue également les cadres de soutien (politiques publiques et institutions facilitant l’application des droits) et les perceptions d’application (effectivité réelle des droits dans la pratique).

Le Togo enregistre ainsi des performances particulièrement élevées dans plusieurs domaines, avec un score juridique parfait (100/100) en matière de rémunération, de mariage, d’actifs et de pension, traduisant un haut niveau d’égalité formelle. Le pays surperforme également la moyenne régionale d’Afrique subsaharienne dans les domaines de la parentalité, de l’entrepreneuriat. En outre, le Togo se distingue comme l’une des rares économies africaines qui garantit par la loi des modalités de travail flexibles. Cette politique favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les femmes.

En matière de mobilité, le cadre juridique est favorable (75/100) et l’effectivité des droits est jugée satisfaisante (68,75/100). Le Togo figure en outre parmi les rares économies africaines permettant aux salariés de solliciter des modalités de travail flexibles, contribuant ainsi à une meilleure inclusion économique.

Cette performance remarquable du Togo repose sur des réformes struc-

turantes initiées ces dernières par le Président du Conseil, notamment dans les domaines de l’emploi et de l’entrepreneuriat, y compris des initiatives liées à la garde d’enfants. Le rapport met également en évi-

dence le lien direct entre ces avancées législatives et l’augmentation de la participation des femmes au marché du travail, ainsi qu’une croissance économique plus inclusive. Il traduit ainsi la volonté constante des autorités togolaises de renforcer le cadre normatif et institutionnel en faveur de l’égalité économique de genre.

Cette dynamique de réformes s’inscrit dans une évolution historique soutenue du cadre juridique togolais en matière d’égalité de genre, comme l’illustre la progression du score du Togo dans l’indice Women, Business and the Law.

Cette trajectoire s’est accélérée ces dernières années, en particulier avec la révision du Code des personnes et de la famille, du Code de sécurité sociale, du Code pénal et du Code du travail, conduisant à une amélioration significative du score.

Le gouvernement entend garder le cap pour consolider les acquis. D’ores et déjà, de nouvelles mesures sont prises pour renforcer les mécanismes de soutien et promouvoir une participation accrue des femmes au développement économique national, dans le cadre d’une croissance inclusive et durable.

L.M.

MOBILE MONEY :
81 000 points de service pour une inclusion financière au Togo

Le mobile money est devenu un outil incontournable du quotidien. En quelques années, cette innovation financière a profondément modifié les habitudes de paiement, d’épargne et de transfert d’argent, contribuant à l’amélioration de plusieurs indicateurs économiques.

Accessible à partir d’un simple téléphone portable, le mobile money parvient à conquérir une large frange de la population. Dans les centres urbains comme dans les zones rurales, les transactions électroniques se multiplient, réduisant progressivement la dépendance aux espèces et facilitant les échanges économiques.

Une inclusion financière en nette progression

Le taux d’inclusion financière au Togo est l’un des plus élevés de l’espace Uemoa, dépassant les 89 % au début de l’année 2026, contre environ 85 à 87 % fin 2024, selon Fin-Dev Gateway.

Il s’agit d’une progression principalement portée par la digitalisation des services financiers et l’impact du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), qui a fortement accru l’accès au crédit, notamment pour les femmes et en milieu rural.

Au total, 1,9 million de bénéficiaires ont été touchés depuis 2014, date de lancement de ce mécanisme à fort impact social et économique.

Le nombre de comptes de monnaie électronique a progressé de 76,87 % en un an sur le territoire, précisément entre 2023 et 2024. Un compte de monnaie électronique, entendu comme un portefeuille numérique, souvent lié à un numéro de téléphone, permet de stocker de



l’argent et d’effectuer des paiements ou des transferts via des services comme Mixx by Yas ou Flooz, ou encore grâce à des retraits dans les guichets automatiques.

Comptes ouverts, points de ser-

vice...

Fin 2024, le pays revendiquait 12,55 millions de comptes de monnaie électronique ouverts. Parmi eux, 6,07 millions étaient actifs, soit un taux d’activité de 48,35 %. Le réseau de distribution reposait sur plus de

81 000 points de service et 5 800 commerces acceptant les paiements électroniques.

Aujourd’hui, avec l’évolution de la démographie et l’augmentation du nombre d’utilisateurs de téléphones, ces chiffres ont probablement progressé, avec un usage qui reste dominé par les opérations de dépôt et de retrait.

Ainsi, le mobile money n’est plus une simple alternative au Togo, mais un véritable pilier de l’économie moderne. En facilitant l’accès aux services financiers, en stimulant les échanges et en accompagnant la transformation numérique, il contribue activement à bâtir une économie plus inclusive, plus dynamique et tournée vers l’avenir.



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Propriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.



Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web

